

## **OFFRE D'EMPLOI Pompiers volontaires Sur appel**

La Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est présentement à la recherche de personnes impliquées désirant se joindre à l'équipe de pompiers volontaires de son service de sécurité incendie. Les personnes intéressées doivent posséder une grande disponibilité, de façon à répondre aux appels d'urgence, à participer aux pratiques et aux cours de formation. La Municipalité répond à environ 55 appels d'urgence par année.

### **DESCRIPTION**

- Répondre à tous les types d'appels d'urgence.
- Participer activement aux pratiques hebdomadaires.
- Effectuer des visites de prévention résidentielle.
- Collaborer à l'entretien de la caserne et des équipements.

### **EXIGENCES**

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Détenir la formation *Pompier 1*, ou équivalent, ou s'engager à suivre la formation d'environ 300 heures dans un délai de 2 à 3 ans.
- Détenir un permis de conduire de classe 4a, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de 3 mois.
- Être résident de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, ou dans un rayon de 20 km de la caserne d'incendie, ou travailler à Saint-Louis-de-Gonzague ou dans un rayon de 20 km par voie terrestre.
- Avoir subi avec succès un examen médical.
- Avoir subi au cours des deux dernières années un examen de la vue.
- Ne jamais avoir été déclaré, ni s'être avoué coupable d'une infraction au Code criminel sur une poursuite enclenchée au moyen d'un acte d'accusation, ni s'être avoué coupable à la suite d'une dénonciation pour une infraction au Code criminel qui, selon la dénonciation, devrait être poursuivie au moyen d'un acte d'accusation.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Horaire de travail : Sur appel
- Salaire : selon la Politique de rémunération en vigueur

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

**Pour obtenir des renseignements ou plus d'information sur la façon de postuler, prière de contacter :**

Alain Meloche, directeur 450 373-6961